

CAMPAGNE DE DEPISTAGE CANCER COLORECTAL

Résumé de la procédure et informations principales

Population cible = patient entre 50 et 74 ans (inclus)

Les critères d'éligibilité pour participer à la campagne de dépistage sont :

- Être un homme ou une femme âgé(e) entre 50 à 74 ans (inclus) ;
- Être en possession d'un N° d'identification du Registre national belge (NISS) ;
- Être domicilié(e) en Région wallonne ;
- Ne pas avoir fait le test de dépistage courant de l'année civile précédente ;
- Ne pas être exclu(e) temporairement ou définitivement de ce dépistage.

Vérification des critères à faire AVANT de donner le kit de dépistage !

La plateforme web du CCREf (www.depistagecancer.be/kit/pharma) est dédiée à cet effet. Le pharmacien doit s'identifier avec le numéro APB de la pharmacie et un mot de passe.

- ➔ *Login = N° APB officine*
- ➔ *Mot de passe = pharma@1435*

L'éligibilité du patient est vérifiée à l'aide de son n° NISS. Si le bénéficiaire rencontre les critères lui donnant droit à recevoir un colotest, un pop-up apparaîtra demandant au pharmacien de confirmer qu'il remet bien un colotest à cette personne.

COMMANDE DES TESTS auprès des grossistes

Disponible chez son grossiste francophone.

Maximum 3 kits par commande pour éviter le surstockage inutile en pharmacie (et garantir une bonne répartition). 30.000 tests sont prévus pour cette campagne. Validité de 6 mois pour les tests.

CNK pour commande des tests (kit enveloppe bleue) = 4801-510

TARIFICATION DE L'HONORAIRE

Honoraire de délivrance pour le pharmacien de 5,36€ TVAC

Le pharmacien crée une ordonnance avec les données suivantes :

- Nom du patient
- Nom du médecin OU nom du pharmacien prescripteur (1-00001-06-999)
- **CNK de l'honoraire 5522-164 = Colotest Wallonie**

Le pharmacien doit s'assurer du suivi en demandant au patient (lors d'une prochaine visite) s'il a bien effectué et renvoyé le test pour analyse.

La réussite de cette campagne est basée sur une augmentation des dépistages (des analyses) et non pas sur l'augmentation de kits distribués.

Pour plus d'infos, visualisez le WEBINAIRE et/ou consultez les slides.

- Slides du webinaire : [CLIQUEZ ICI](#)

- Lien YouTube du webinaire (durée 57 minutes) : [CLIQUEZ ICI](#)